

22/10/2021



Jeudi 21 octobre, l'Assemblée générale de l'ADAGP a réuni les adhérents lors d'une séance en présentiel, mais aussi en visioconférence depuis l'Espace Adhérent.

Marie-Anne Ferry-Fall, directrice générale de l'ADAGP, a présenté aux adhérents les points clés de l'activité de l'année écoulée ainsi que les chiffres concernant la gestion des droits, le répertoire et l'action culturelle.

Plus de 200 000 auteurs représentés

L'ADAGP a accueilli près de 1 200 nouveaux membres entre le 1er juin 2020 et le 31 mai 2021, ce qui porte à 15 500 le nombre de ses membres directs.

Au total, l'ADAGP gère les droits de plus de 200 000 auteurs vivants ou successions, du fait des répertoires internationaux de ses 50 sociétés sœurs et des agences photos sous contrat.

Plus de 45 ,1 millions d'euros de droits perçus en 2020

Sur le plan de la gestion des droits, l'exercice 2020 est particulier. Le montant global des perceptions s'élève à 45,1 millions d'euros (en hausse de 8% par rapport à 2019). Cette évolution s'explique par une double collecte de rémunération pour copie privée (pour les années 2019 et 2020).

Les sommes réparties en 2020 s'élèvent à 36,6 millions d'euros et le taux de prélèvement pour frais de gestion reste stable à 12,6%.

1,9 millions d'euros ont été attribués dans le cadre de l'action culturelle de l'ADAGP en 2020, sans compter l'aide d'urgence pour les artistes des arts visuels d'un montant de 630 000 euros débloqués en avril 2020.

>>> [Lire le rapport de transparence 2020](#) ^[1] <<<

Résultats des votes :

Le **rapport d'activité de l'exercice 2020-2021** est approuvé avec 9 000 voix exprimées.

Détail des résultats :

- 8 390 voix « pour » (93,22 %)
- 21 voix « contre » (0,23%)
- 537 voix « abstention » (5,97%)
- 52 voix « blanc » (0,62%)

Le **rapport de gestion de l'exercice 2020 et l'affectation du résultat de l'exercice 2020** sont approuvés avec 9 001 voix exprimées.

Détail des résultats :

- 8 291 voix « pour » (92,11%)
- 21 voix « contre » (0,23%)
- 629 voix « abstention » (6,99%)
- 60 voix « blanc » (0,72%)

La **répartition des sommes affectées à l'action culturelle** est votée avec 9 001 voix exprimées.

Détail des résultats :

- 8 012 voix « pour » (89,01%)
- 79 voix « contre » (0,88%)
- 840 voix « abstention » (9,33%)
- 70 voix « blanc » (0,87%)

En conséquence, **le rapport de transparence** (constitué du rapport d'activité, du rapport de gestion et du rapport sur l'action culturelle) **est adopté**.

Les membres de l'ADAGP renouvellent leurs représentants au Conseil d'administration

L'Assemblée générale a élu son nouveau Conseil d'administration. Il a pour mission de déterminer, avec la gérante, la politique de la société. Il décide en particulier des conditions du barème, des taux de gestion, de l'opportunité des actions en justice...

Il assure également un contrôle de l'action de la gérante et veille à ce que les décisions s'inscrivent dans le cadre des orientations générales définies par l'Assemblée générale.

Ses membres sont élus par leurs pairs – les artistes et les ayants droit – pour trois ans. Le Président et les vice-présidents seront choisis par le nouveau Conseil d'administration en décembre 2021.

Les 16 administrateurs élus sont :

- Jean-Michel Alberola
- Daniel Buren
- Stéphanie Busuttill-Janssen (succ. César)
- Gustave De Staël von Holstein (succ. Nicolas De Staël)
- Sylvie Debré-Huerre (succ. Olivier Debré)
- Marie Désert
- Hervé Di Rosa
- Rebecca Digne
- Elizabeth Garouste
- Christian Jaccard
- Marc Jeanclos (succ. Georges Jeanclos)
- Olivier Masmonteil
- Meret Meyer (succ. Marc Chagall)
- Joan Punyet Miró (succ. Joan Miró),
- Philippe Ramette
- Antoine Schneck

Pour rester informés sur l'ADAGP, suivez-nous sur les réseaux sociaux:



[2]



[3]



[4]



[5]

[Retour à la liste des articles](#) [6]

Links

[1] https://www.adagp.fr/sites/default/files/rdt2020_web.pdf

[2] <https://www.facebook.com/adagp.fr/>

[3] https://www.instagram.com/adagp_/

[4] https://twitter.com/adagp_

[5] <https://www.youtube.com/channel/UCq-VZmcT3R4vykfmi0c-DgQ>

[6] <https://www.adagp.fr/fr/actualites>